

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 novembre 2019

Absents : Rachel NACHON donne pouvoir à Jean-Paul PECAUD, Sylvain DOUSSE donne pouvoir à Julie BAVEREL

Convocation : 04 novembre 2019

Secrétaire : Marie-Hélène QUINNEZ

Début de séance : 20h00

Approbation du compte-rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal

Suite au décès de Monsieur Paul CORNU, le Maire demande au conseil d'intégrer à l'ordre du jour, en point 5), la délibération du conseil municipal concernant le nombre d'adjoint pour la fin du mandat. A l'unanimité, les membres du conseil acceptent cette délibération.

1) Urbanisme

- Points sur les dossiers en cours

PC 025 631 19 C0003 – Olivier CHARBONNIER – 18 Ter Rue des Ecoles – Terrasse – accordé

PC 025 631 19 C0004 – Amaury VERNEREY – 73 Grande Rue – Atelier et garage – en cours d'instruction

PC 025 631 19 C0005 – Christian MOREL – 54 Grande Rue – Abri voiture – accordé

PC 025 631 19 C0006 – Claude DEVAUX – 65 Grande Rue – Extension – Instruction en cours

- PLU – Point suite à l'enquête publique

L'enquête publique est terminée. La mémoire en réponse au procès-verbal de l'enquête publique se trouve en mairie pour consultation concernant les observations du public.

2) EPF – Demande de rachat du bien en portage foncier à l'Etablissement Public Foncier du Doubs

L'EPF prendra rendez-vous avec Maître BOCQUENET, la commune et Monsieur Marcel BATY afin d'organiser une réunion de concertation afin que le conseil municipal puisse délibérer sur les modalités de rétrocession du bien (ferme MOUREY) pour Monsieur BATY.

3) Indemnité de conseil allouée au comptable chargé des fonctions de trésorier de la commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, après délibération,

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les Collectivités Territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attributions de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

Décide :

De demander le concours du trésorier pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983

D'accorder l'indemnité de conseil proposé au taux de 100% par an

Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mme Nicole NARDY, comptable publique, pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 décembre 2019.

4) Convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de Légimité de la Préfecture

Monsieur le Maire expose au Conseil le principe de la dématérialisation des actes qui offre la possibilité aux collectivités de transmettre leurs actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique.

Il invite donc le Conseil à se prononcer sur la mise en œuvre de ce principe pour la commune.

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des votants, décide :

- De s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité de la Préfecture
- Autorise le Maire à choisir un tiers de télétransmission parmi la liste des opérateurs homologués
- Autorise le Maire à signer un contrat avec une des autorités de certification reconnues par le Ministère de l'Economie et des finances pour l'obtention d'un certificat électronique
- Autorise le Maire à signer la convention de télétransmission avec M. le Préfet.

5) Réduction du nombre d'adjoints au Maire pour la fin du mandat

Suite au décès de Monsieur Paul CORNU, après délibération et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide de réduire le nombre d'adjoints à 3 pour la fin du mandat. Les adjoints actuels restent en place. Monsieur le Maire touchera l'indemnité de Maire au taux ordinaire jusqu'à la fin du mandat.

6) Rapports des Commissions et Délégations

- Julie BAVEREL souhaite que des personnes du conseil se réunissent afin de relancer les demandes de devis pour la création du City-stade
- Le conseil municipal remercie les Vorgiens pour leur accueil aux petits monstres d'Halloween le 31 octobre 2019
- Une réunion aura lieu le 13 novembre avec le conservatoire des espaces naturels pour les pelouses sèches situées sur la Côte
- Les membres de la commission Affaires culturelles rappellent qu'il reste des places disponibles pour le voyage au Marché de Noël de MONTBELIARD le 23 novembre 2019
- Distribution des colis de Noël aux anciens le 7 décembre 2019
- Repas des anciens le 8 décembre 2019 à BUSY
- Aménagement forestier : réunion de conseil municipal extraordinaire le mercredi 27 novembre 2019 à 19h00 en mairie

7) Questions diverses

- Les comptes rendus de conseil seront remis à jour sur le site
- Les membres du conseil sont invités à proposer des articles pour le prochain bulletin municipal

Fin de séance : 21h30